

Code : OC-2024-10

Date d'émission originale: 2024-10-02
Date de révision prévue : 2027-10-02

ORDONNANCE COLLECTIVE

Référence à un protocole

OUI ☐ NON ☒

Objet : Prescrire des formules nutritives, des micronutriments, des macronutriments et des analyses de laboratoires par le ou la nutritionniste.

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles Le comité de pharmacologie Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire		2024-09-13 2024-09-11 2024-06-20
Adoptée par Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		2024-10-02

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les nutritionnistes du CIUSSS de la Capitale-Nationale titulaires d'une attestation délivrée par l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (ODNQ) attestant de la réussite de la formation théorique préalable à l'exercice de cette activité autorisée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	Direction de santé publique (DSPublique)	
X	Direction du programme jeunesse (DJ)	
	Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	
	Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)	
X	Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DITSA et DP)	
X	Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)	
X	Direction des programmes Santé mentale, Dépendances et Itinérance (DSMDI)	
X	Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)	
X	Direction des services professionnels (DSP)	
X	Direction des services multidisciplinaires (DSM)	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Tout usager admis ou inscrit qui présente un risque nutritionnel (risque de malnutrition, risque de carence nutritionnelle) ou dont la nutrition constitue un facteur déterminant du traitement de la maladie (ex: diabète, insuffisance rénale, maladie cœliaque, malnutrition, retard de croissance).

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Prescrire des formules nutritives, des micronutriments, des macronutriments afin d'atteindre les besoins nutritionnels
- Prescrire une solution d'enzymes pancréatiques servant à rétablir la fonctionnalité du tube d'alimentation
- Prescrire des analyses de laboratoire en lien avec le champ d'exercice des diététistes-nutritionnistes et ayant une pertinence pour la prise en charge de l'usager à la suite de son évaluation nutritionnelle
- Assurer le suivi des prescriptions émises.

Activités réservées des diététistes-nutritionnistes:

- Déterminer le plan de traitement nutritionnel, incluant la voie d'alimentation appropriée, lorsque la nutrition constitue un facteur déterminant du traitement de la maladie
- Surveiller l'état nutritionnel des personnes dont le plan de traitement nutritionnel a été déterminé

INDICATIONS

En présence d'un dépistage positif de la malnutrition via un outil standardisé (ex : outil canadien de dépistage nutritionnel (OCDN)¹, Pediatric nutritional screening tool (PNST)², Mini nutritional assessment (MNA)³ ou autres)

Ou

Dès que des apports insuffisants, excessifs ou déséquilibrés (en calories, protéines ou en d'autres nutriments) ou qu'un déficit ou une carence en micronutriments sont objectivés par un professionnel.

Ou

Dès que des signes cliniques physiques de malnutrition sont objectivés par un professionnel (ex : signes physiques de carences nutritionnelles, diminution de la force de préhension, fonte musculaire ou adipeuse).

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

- Rétablir ou maintenir l'état nutritionnel et en assurer le suivi.
- Les cibles thérapeutiques seront précisées dans le plan d'intervention nutritionnel.

CONTRE-INDICATIONS

Aucune.

DIRECTIVES

Avant de prescrire des **formules nutritives, des micronutriments, des macronutriments et des solutions d'enzymes pancréatiques**, la diététiste-nutritionniste doit effectuer l'évaluation nutritionnelle, obtenir l'évaluation à jour de l'état de santé du patient et s'assurer de l'absence de contre-indications ou d'interactions médicamenteuses.

Lorsqu'elles prescrivent une **analyse de laboratoire**, les diététistes-nutritionnistes doivent y donner suite de façon appropriée et en temps opportun. Par exemple, si le résultat indique une valeur critique, la diététiste-nutritionniste doit être en mesure de gérer la prise en charge requise du patient par un corridor prédéterminé de service, et ce, dans des délais appropriés. Un répondant habilité (ex : infirmière, médecin, pharmacien) doit être nommé afin de prendre en charge les valeurs critiques en l'absence de la diététiste-nutritionniste.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU L'IPS

Transmettre au médecin traitant, à l'IPS ou au pharmacien, les informations jugées essentielles pour assurer la continuité des soins selon le contexte clinique de l'usager.

¹ Groupe de travail canadien sur la malnutrition [GTCM]. *Outil canadien de dépistage nutritionnel (OCDN)*. 2014, consulté le 11 avril 2024 <https://nutritioncareincanada.ca/sites/default/uploads/files/OCDN-.pdf>

² Groupe de travail canadien sur la malnutrition [GTCM]. *Outil de dépistage nutritionnel pédiatrique : PNST*. https://nutritioncareincanada.ca/sites/default/uploads/files/Pediatrics/PNST_FR.pdf

³ Nestlé Nutrition Institute. 2009. *Mini nutritional assessment (MNA)* <https://www.mna-elderly.com/sites/default/files/2021-10/mna-mini-french.pdf>

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Experts consultés

Dre Marie-Pierre Fortin, Gériatre

Jessica Marchand, diététiste-nutritionniste et professionnelle-conseil en nutrition

Josiane Tremblay, diététiste-nutritionniste et conseillère-cadre en nutrition

Outils de références:

Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec [ODNQ]. *Formation sur le droit de prescrire partie 1*. 2018. <https://odnq.org/> (non accessible au public)

Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec [ODNQ]. *Formation mise à jour sur le droit de prescrire*. 2022. <https://odnq.org/> (non accessible au public)

Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec [ODNQ]. *Formation sur le droit de prescrire partie 2*. 2022. <https://odnq.org/> (non accessible au public)

Éditeur officiel du Québec. 2022. *Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des diététistes*.

<https://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=77965.pdf>

Éditeur officiel du Québec. 2018 (dernière mise à jour 1^{er} novembre 2023). *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des diététistes* <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/M-9,%20r.%2012.0001/>, consulté le 16 février 2024.

Collège des médecins du Québec [CMQ] et Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec [ODNQ]. 2022. *Guide explicatif du Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des diététistes* https://odnq.org/wp-content/uploads/2022/08/Guide_Explicatif_Activites_Autorisees_2022-1.pdf

Consensus Statement: Academy of Nutrition and Dietetics and American Society for Parenteral and Enteral Nutrition: Characteristics Recommended for the Identification and Documentation of Adult Malnutrition (Undernutrition). 2012. <https://aspenjournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1177/0148607112440285>

Academy of Nutrition and Dietetics and American Society for Parenteral and Enteral Nutrition [ASPEN]. 2019. Global Leadership Initiative on Malnutrition [GLIM]: A Framework for Diagnosis Adult Malnutrition. [https://www.nutritioncare.org/uploadedFiles/Documents/Malnutrition/Global%20Leadership%20Initiative%20on%20Malnutrition%20\(GLIM\)%20A%20Framework%20for%20Diagnosing%20Adult%20Malnutrition.pdf](https://www.nutritioncare.org/uploadedFiles/Documents/Malnutrition/Global%20Leadership%20Initiative%20on%20Malnutrition%20(GLIM)%20A%20Framework%20for%20Diagnosing%20Adult%20Malnutrition.pdf)

Becker, P., Carney, L.N., Corkins, M.R., Monczka, J., Smith, E., Smith, S.E., Spear, B.A., White, J.V., and Academy of Nutrition and Dietetics/American Society for Parenteral and Enteral Nutrition. *Consensus Statement of the Academy of Nutrition and Dietetics/American Society for Parenteral and Enteral Nutrition*. 2015. *Nutrition in Clinical Practice*, 30: 147-161. <https://doi.org/10.1177/0884533614557642>

American Society for Parenteral and Enteral Nutrition [ASPEN]. *Nutrition Management of Term Infants with Growth Failure*. 2022. https://www.nutritioncare.org/uploadedFiles/Documents/Guidelines_and_Clinical_Resources/EN_Resources/Infant-Growth-Failure-Factsheet.pdf

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Médecin traitant ou de garde

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Pour la clientèle interne, médecin traitant ou de garde.

Pour la clientèle externe, selon les trajectoires établies dans le secteur d'activité.

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique
Mme Sandra Racine

2024-10-02

Date

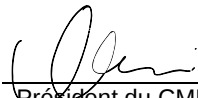


Directrice des services multidisciplinaires
Mme Isabelle Simard

2024-10-02

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2024-10-02

Date